

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

CABINET

HONORARIAT
de Monsieur Bernard DAGEN
ancien conseiller général de Tarn-et-Garonne

A.P. n° 82 - PREF - 2015 - 05 - 036

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu l'article L 3123-30 du code général des collectivités territoriales précisant que l'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens conseillers généraux qui ont exercé leurs fonctions électives pendant 18 ans au moins dans le même département ;

VU la demande par laquelle Monsieur le sous-préfet de Castelsarrasin sollicite l'honorariat pour Monsieur Bernard DAGEN, ancien conseiller général du canton de Castelsarrasin II ;

Sur proposition de Madame la directrice des services du cabinet ;

ARRETE :

Article 1er - Monsieur Bernard DAGEN, ancien conseiller général du canton de Castelsarrasin II, est nommé Conseiller Général honoraire.

Article 2. - Madame la secrétaire générale de la préfecture et Madame la directrice des services du cabinet sont chargées de l'exécution du présent arrêté dont copie sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Montauban, le 05 MAI 2015

Le préfet,



Jean-Louis GÉRAUD